

Madame Michelle SALUCKI
Maire
Place Jacques Cavasse
B.P. 299
06227 VALLAURIS

Vallauris, le 18 Septembre 2017

Objet : Collecte de la taxe de séjour par AIRBNB

Madame Le Maire,

Dans une ville, dotée d'un office du tourisme labellisé Qualité Tourisme catégorie 1, où la culture et la céramique sont à l'honneur, l'accueil de vacanciers pour des séjours de durée variable va s'accroître dans l'avenir.

Nous attirons ainsi votre attention sur l'opportunité de passer un accord avec le site d'hébergements en ligne Airbnb pour collecter et reverser les taxes de séjour comme le font dorénavant les villes de Nice, Cannes, Antibes et Grasse.

Airbnb calcule les taxes de séjour applicables et les prélève aux voyageurs au moment de la réservation. Le site se charge ensuite de remettre le montant des taxes collectées aux autorités fiscales compétentes pour le compte des hôtes.

Cette collecte automatique permettrait à notre commune de percevoir **le manque à gagner** que représente l'absence du respect des contraintes légales et fiscales d'un certain nombre de propriétaires de location de meublés de tourisme.

(ex : pour le mois d'octobre 2017 350 logements proposés sur cette plate-forme à VALLAURIS GOLFE-JUAN !!!)

De plus, les procédures de collecte de cette taxe locale seraient simplifiées pour le Service des Finances de la Mairie.

Par ailleurs, mettre en place un portail de télé-déclaration sur le site de la Mairie répondrait mieux à l'obligation des hébergeurs de se déclarer en Mairie.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien accorder à ces remarques.

Nous vous prions d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le groupe EVGJ

